

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### *Article 1*

Tout bon de commande signé par un client engage irrévocablement celui-ci, sauf les exceptions prévues par la Loi.

### *Article 2*

Toute commande est payable au comptant à la livraison; toute commande est irrévocable qu'il y ait eu ou non paiement d'un acompte. Si le client refuse de prendre livraison de la marchandise commandée, le vendeur aura le choix, soit de l'y contraindre judiciairement, soit d'exiger en contrepartie, titre de dommages et intérêts pour l'annulation de la vente un montant de 15 % du prix convenu et ce, à titre d'indemnité forfaitaire acquise de plein droit, les parties s'interdisant expressément d'en discuter le montant.

### *Article 3*

En toutes circonstances, par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la propriété des marchandises vendues n'est transférée qu'après paiement intégral du prix convenu.

### *Article 4*

En cas de non-paiement de nos factures à leur échéance, nous pouvons immédiatement, de plein droit et sans mise en demeure, considérer la convention comme résolue. Nous serons à ce moment autorisés à reprendre les biens vendus chez l'acheteur, sans préjudice de la réparation du dommage subi.

### *Article 5*

Les envois, même franco, sont faits aux frais et risques du destinataires.

### *Article 6*

En cas de livraison par nos soins, les marchandises seront déposées par le chauffeur à l'extérieur et en front de bâtiment. Le chauffeur ne pourra en aucun cas être sollicité pour rentrer les marchandises à l'intérieur du bâtiment.

### *Article 7*

Pour toute commande de bois bruts ou rabotés, les quantités facturées peuvent varier de +/- 10 % par rapport à votre commande initiale en fonction des longueurs disponibles. Le montant total à payer sera adapté en conséquence.

### *Article 8*

Aucune réclamation de l'acheteur pour qualité, quantité ou défauts apparents, ne sera prise en considération si elle n'est formulée par écrit dans les 48 heures de la délivrance. La non-conformité du nombre de pièces doit être signalée au moment de la livraison. Passés les délais impartis ci-dessus, aucune réclamation ne sera plus reçue.

### *Article 9*

Toute facture non soldées dans le mois de sa réception, portera, de plein droit, intérêts à 15 % l'an sans mise en demeure préalable, l'échéance du terme en tenant lieu. Il est, en outre, de convention expresse, qu'en cas de non-paiement dans le mois de la réception de la facture, celle-ci sera majorée d'une indemnité forfaitaire et indivisible de 20 % avec un minimum de 75 € pour frais internes, à l'exclusion des frais de justice éventuels, cette clause étant acceptée par le client en application des articles 1147, 1152 et 1229 du Code Civil. Si le vendeur n'exécute pas ses obligations, il sera redévable envers l'acheteur d'une indemnité du même ordre.

### *Article 10*

Si, lors du second rappel, les marchandises n'ont pas été enlevées par leur propriétaire, un loyer indexé de 12,50 € par jour à titre de frais d'entreposé, lui sera compté, le premier jour étant celui de la date du second rappel.

### *Article 11*

Les détails de fourniture renseignés dans nos confirmations le sont à titre d'information et n'engagent pas notre responsabilité sauf si le contraire a été expressément prévu au contrat. L'acheteur ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour réclamer des dommages et intérêts.

### *Article 12*

Pour les bois importés, vendus en mesures anglaises, la conversion en mesures métriques se fera suivant les usages codifiés dans les conditions de la Place d'Anvers.

### *Article 13*

Les microfilms, microfiches, photocopies, télex et téléfax établis par nous vaudront comme preuve par écrit et feront loi comme les originaux.

### *Article 14*

Le traitement par le vendeur des données personnelles reçues par l'acheteur a pour finalités l'exécution de la présente convention, l'administration de la clientèle, la promotion des produits et services du vendeur de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique.

A tout moment, l'acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification gratuit des données personnelles le concernant conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. De plus amples détails sont disponibles sur demande. Le responsable du traitement des données est HUART BOIS S.A.

### *Article 15*

Seul le Tribunal du lieu de livraison ou du lieu de l'exécution des obligations est compétent en cas de litige.